

Déclaration du SNUipp FSU 95 au groupe de travail du CTSD

Mardi 5 juin 2012



Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
Mesdames, messieurs,

A la sortie du dernier conseil des ministres, Vincent Peillon a annoncé que la création de 1000 postes d'enseignants dans le primaire, à la prochaine rentrée, se ferait en priorité dans une « dizaine de départements » et des territoires ruraux, où des élèves sont en difficulté. En outre, le ministère de l'Education nationale a précisé que « toutes les académies bénéficieront de créations de postes ».

La répartition de ces postes supplémentaires, qui ne suffiront pas à répondre à l'ensemble des besoins, tant l'école a été asséchée par les coupes budgétaires, doit pourtant se faire en toute transparence. Il est donc impératif de définir des critères clairs qui tiennent compte de l'évolution démographique, du taux d'encadrement des élèves et des conditions socio-culturelles du territoire.

Le SNUipp-FSU demande également que les instances académiques et départementales qui ont compétences dans la gestion des moyens attribués par le ministère, se réunissent au cours du mois de juin. C'est pourquoi, conformément aux dispositions prévues à l'article 44 du décret 2011-184 relatif aux comités techniques dans l'Administration et les établissements publics d'État, le SNUipp, avec la FSU, demande la convocation d'un comité technique spécial départemental sur la préparation de la rentrée 2012.

Dans le 1er degré, le plan d'urgence annoncé par le ministre doit se concrétiser sur le terrain par des ouvertures de classes, par des moyens affectés à la lutte contre la difficulté scolaire mais aussi au remplacement pour permettre aux professeurs des écoles stagiaires de bénéficier de temps de formation, notamment dans les premières semaines de la rentrée.

Ce premier effort en direction du primaire constitue une rupture avec les politiques menées précédemment. **D'autres signes seront nécessaires.**

Dès maintenant et au cours des années à venir, la maternelle et l'élémentaire ont besoin d'un plan de rattrapage pour combler leur retard en matière de taux d'encadrement des élèves et permettre de nouvelles possibilités de fonctionnement pour une concrète réussite de tous les élèves.

